

SCRIPTA

Numéro Scripta : 2120

Auteur(s) : Catherine, femme de Gautier de Courcelles [chevalier]

Bénéficiaire(s) : Louviers, Notre-Dame (église)

Genre d'acte : autre

Authenticité : non suspect

Datation : 1265, 19 juin

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Testament de Catherine, femme de Gautier de Courcelles, chevalier, qui lègue différentes sommes à l'église de Notre-Dame et à la maladrerie de Saint-Hildevert de Louviers.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Bonnin Théodose, *Cartulaire de Louviers*, Évreux, Hérissé, 1870-1873, 6 vol., t. 1, n° CCLX, p. 303-305.

Texte établi d'après a

Eu non do père et do fiz et do seint esperit, je Katerine, fame mon seigneur Gauter de Corceles, chevalier, an bon estat et an saine pansée, fis et ordenai mon testament an l'an de grace M CC LXV, o jour de samedi devant la Nativité seint Jehan Baptiste, sus la tierce partie de tout l'éritage qui m'apartenoit, de la quele ge me tieng pour paiée, par tele codicion, que se icele tierce partie de mon éritage demouroit à mon mari devant dit, tant comme il seroit an sa veuveté, il seroit tenuz à rendre .IXxx. lb. ès leus ci aval exprès.

Prumieremant, ge lès à l'église de Courceiles .C. s. par. à acheter terres ou rantes au soustenemant de l'ésglise.

A la personne de l'ésglise .C. s. par. à acheter rantes ou terres pour ferre chacun an mon anniversaire en la devant dite ésglise, en tele manière que la devant dite ésglise et lo devant dite personne ne pourront joir des devant diz lès devant lors que les terres ou les rentes seront achetées.

Au povres nonnains de Gomerfontaines, ou je ai esleue ma sépulture, .XX. lb. tur. à acheter rentes pour faire chacun an ileuques mon anniversaire et .C. s. tur. à pitance do couvent le jour de ma sépouture.

A Pierre de Blarru, esquier .XX. lb. par.

A Johane, fille Pierre de Blemercourt, chevalier, .XX. lb. par. à marier la.

A Aelz, ma meschine, .XL. s. par.

A Sebire, qui garde la meson de Loviers, et à Jouhane, sa fille, .XL. s. par.

A Richart Lovier, .XX. lb. tur.

De rechief, .XX. lb. tur. à acheter cotes et solers à donner au povres par mes exequiteurs, selonc le salu de m'âme

A chacune meson des cordeliers de Mante, de Pontoise, de Vernon, de Rouan et de Biauveiz, ce est à savoir à eles toutes, .C. s. tur., tant seulement, à acheter pitances.

A Guillot de Courceiles, .X. lb. tur.

De rechief, je lès au devant dit mon seigneur Gauter, mon mari, la tierce partie de tout mon héritage en quel lieu que il soit.

A mon luminaire, .VI. lb. tur.

A la meson Dieu de la Magdeleine de Roem, .XX. s.

Au povres maladeries voisines, .iiij. lb. tur.

A la personne de Gisorz, .XL. s. tur. autele manière que il sera tenuz à ferre chacun an mon anniversaire.

A l'église et au prestre de Fors, .XX. s. turon.

A Freessant de Montegni, ma meschine, .XX. s. tur.

Au nonnains do Tresor Nostre Dame, .XX. s.

Au prieur de Hales, .XX. s.

A Maheut la Picarde, .XX. s.

A la maladerie de Loviers, .X. s.

A monseigneur Guilles Moysi, prestre, .XX. s.

A Chevalet, .XX. s. tur.

A l'église Notre Dame de Loviers, .X. s. tur.

A .XX. ésglises do deanné de Baudemont, les plus prucheines de Fours, à chacune .V. s. tur.

A XX ésglises des plus prochaines de Gomerfontaines, à chacune .V. s.

A Yvoire, la fame Richart le Telier, .X. s. tur.

A la fame Raoul de Bois franc, .X. s. tur.

De rechief, .X. s. tur. à donner au povres fames veuves de Fours.

De ces choses donner et livrer, si comme j'ai par devant dit, je establis mes exeuteurs mon seigneur Pierre de Blamercourt, mon seigneur Hue de Plessez, chevaliers, et Pierre de Blarru, esquier, qui, à ma requeste et à ma prière, recurent en soi le fés de men exequion, et en cest escrit pandirent leur seaus, aveuques le mien seel ; auquies je doing plenièr poerté, se issi estoit que mes lès ne peust estre acompliz de meubles ou d'éritage, de vendre et d'estrangier à déniers la tierce partie de mon héritage, et de paier mes lès des déniers qu'il an recevront, et à donner le seurplus qui demourroit selonc ceu qui verront au salu de m'âme.

Ce fu fet an l'an et o jour devant dit.